

Brilbardon

Un vidame de Brilbardon
sous Louis XIII.

Notice lue à la Soc^e d'archéologie de Malines
le 14 octobre 1894.

N^e 164
Musée Royal d'Art et d'Histoire
Bruxelles

Un vidame de Trilbardon sous Louis XIII.

Jusqu'à la révolution de 1789 les seigneurs de Trilbardon, village situé au bord de la Marne à 7 Kil. à l'ouest de Meaux, ont été qualifiés vidames.

La vidamie du moyen âge indiquait, comme le dit l'abbé, une seigneurie tenue d'un vœu, avec condition de défendre le temporel de l'évêque et de commander ses troupes. Elle ~~du XIV^e siècle~~, en effet, le vidame de Trilbardon, + ~~au cotey,~~ et le comte de Meaux, devait suivre en Flandre l'évêque Jean de Montrôles et le roi pour prendre part à la bataille de Courtrai.
(juillet 1302)

Cette vidamie existait déjà depuis plusieurs et peut-être bien au-delà, car on ignore à quelle époque l'église de Meaux cessa d'être de charge de vassalité cette terre, qu'on trouve par la suite dans la seigneurie directe du roi. En tout cas elle appartenait en 1153 à Guillaume de

+ Enguerrand IV
de Coucy, en
mains Temporales
évidentes
dans

2.
6

Berres, seigneur d'Orsay et de Trilbardon,
de Berres, en sa qualité de vidame,
devrait offrir un cierge à la cathédrale
de Meaux, le jour de St. Etienne, - offrande
que ses successeurs continuaient au temps
de Bossuet.

Le dernier seigneur qui porta ce titre
peu commun,⁽¹⁾ devenu peulement
honorifique longtemps avant la chute de
l'ancien régime, - est Jean-Chabot-Pierre
Lenoir, conseiller d'Etat, lieutenant général
de police à Paris. Lenoir, après avoir
vu supprimer les titres féodaux, reçut
Trilbardon et Charnemay le 20 mars
1790 au bailliage Jean Dupont, plus tard
comte de l'Empire et sénateur, puis pair de
France sous la restauration.

Le chirurgien Rochard dans ses
manuscrits sur la antiquité de Meaux,⁽²⁾
a noté les droits de l'ancien vidame.
Sans entrer ici dans le détail de ces derniers

(1) En 1789 il n'y avait plus que 8 ou 6
vidames en France.

(2) Bibl. publ. de Meaux.

et de obligations attachés à cette nature
de fief, contentons-nous de rappeler que
l'un des privilégiés du ~~privé~~^{des} étais
d'assister aux couches du roi, pour
annoncer au peuple le sexe du nouveau-né.
Ce revanche ~~la~~ qualité de veuve obligait
le seigneur de Trichardou à se joindre à
trois autres gentilshommes ^{comme lui} vassaux de
l'évêché de Meaux, pour porter ~~le corps~~
~~le cercueil~~ solennelle dans la ville
épiscopale, ~~qui passe devant la porte de l'évêché~~, depuis
la prévôté de St-Père-lès-Cornillon jusqu'à
la cathédrale. (*)

Dans la première moitié du XVII^e
siècle, ce seigneur qu'on disait très différemment
veuve de Trichardou ou veuve de Meaux,
était François d'Avrillan, second du nom,
comte de Belin, baron de Millay-en-Gâtinais, et
tut tout possesseur de grands biens dans le Maine.
C'est par sa femme Catherine de Thomassin

(*) Ces vassaux étaient le Vicomte de
Meaux, la veuve, le possesseur du fief de
St-Clet à Marneuil et le seigneur de Boulare
ou Multien.

Les ^{3^e} et ^{4^e} de l'entrée à Meaux de l'évêque

(l'env. d. p. 97)

Briconnet, le 19 mars 1916, ~~à l'entrevue~~ ^{qui doit} reproduit
les més de curé Jaunier à la belli. de la ville,
~~sous apposée que cette bénédiction donne un~~
apercu des difficultés qui surgissaient à cette occasion,
où l'on se disputait les tentures de l'affûter rouge devant
le siège de l'évêque. Mr Laffre a analysé ce propos
révolé dans la note de son étude sur le ch.^e de
Mearge (7893, f. 66-79) au recto, plan de la cathédrale
à l'inventaire du patrimoine de la ville de Grenoble
et au verso, plan de la cathédrale de Grenoble

qu'il détenait dans la Brie des terres provenant de Pelle de Chomasson, dit le ff Barthélémy, chevalier de l'ordre du roi sous Henri IV, & maître de cause et foncier en Dauphiné, époux de Jeanne de Vaudetar, dame et veuve de Trilbardon et Charnesay, dans la seconde moitié du XVI^e siècle. (1)

M.^r. de Belin, comme l'appelaient ses contemporains, n'habita pas le petit château de Trilbardon ; on ne l'y vit guère qu'en passant. Il s'arrêtait plus volontiers dans sa baronnie de Milly-en-Fânois, dont le « beau grand château », au dire de dom Morin, était accompagné de bastions et de spacieux jardins artistement accommodés. (2) Mais sa résidence habituelle était dans le Bas-Maine, où il faisait grande figure.

les tél.

(1) Arthur de Vaudetar, chanoine et officier de M.^r. de l'Aix, avait acheté Trilbardon en 1490 de R. de Linières.

(2) Hist. de Fâtinois, p. 400. — La baronnie de Milly s'étendait sur Bruthier, Prenay, Arboise et quelques autres villages qui font aujourd'hui partie de Seine-et-Marne.

au milieu d'interies amies comme le
Lavardin et particulièremenr l'évêque
Charles de Bedernariois; — dépeurant
languement, s'érigait en protecteur du
poète end, que de lettres, parmi lesquels
plusieurs commens aux attitres justifiaient
par leur mérite la faveur dont il était
l'objet.

Le siegneur était fils de Jean-françois
de Flaudras-Serellec, ^{fameux régisseur}, comte ^{des} ^{de} son
épouse de Françoise d'Averton de Belin,
~~fameux régisseur~~⁽¹⁾, après avoir été gouverneur
de la Haute, d'Ardenne, de l'alsace, de Paris et
de l'Ile de France pour la ligue en 1592,
se rallia à Henri IV pour devenir gouverneur
du prince de Condé. (1) Il possédait tout ce
qui constituait le Belinois, aux portes du
Mans. Son comté de Belin, auquel il annexa

(1) Henri IV choisissant Françoise d'Averton
pour succéder au M^{me} de Tistari écrivait :
« quand j'ai voulu faire un roi de mon neveu,
je lui ai donné le M^{me} de Tistari ; quand j'ai
voulu faire un sujet, je lui ai donné
le comté de Belin. »

la châtellenie de Waller, acquise du C^hâtel^{le} Richelieu, formait une terre très grande ^{et étendue} qui lui appartenait sur 24 pavoirs ; seigneur du bourg d'Averton, (1) de Courcette, St-Diel, Pre'ent-Diel, la Forêt d'Hardenches, Chevigné, Orthez, Telle, Flégny, Autray, &c. La plupart de ces possessions lui venaient de sa veuve, Renée d'Averton (2), déjà veuve de Jacques d'Humière lorsqu'elle s'était remariée en 1582 à Jean-François de Faudoas, qui put à ce moment le nom d'Averton avec les armes des deux familles. (3)

On conceoit que l'opulent possesseur du Belinois désignât un peu sa modeste résidence de la Brie, composée pourtant de plusieurs fermes, outre le château⁽⁴⁾, de 900 arpents de terres et bois, justice-prévôté, moulin et pressoir bandep, chatte, pêche, censives, etc. Il donnait le tout à bail,

(1) Canton de Villaines la Juhel (Mayenne).

(2) Morte en 1603.

(3) Ecartelé au 1^{er} et au 4 de gueules à trois jumelles d'argent (Averton) et aux 2 et 3 d'azur à la croix d'or (Faudoas) ; parti d'argent au lion de gueules.

(4) Le château, vulgairement appelé l'hostel

ne se réservant que le droit honorifique,
la mouvance du fief, la faculté d'avoir
banc et litre dans le village, sauf les
prérogatives - fort amoindries de son temps
- attachées à la qualité de vicomte.

^{t François d'Avranches,} Chez les Mancour, cette famille était
^{second de nom, & réputée pour son faste, &} continua la
tradition.

Dans sa jeunesse pourtant, on l'avait vu
débuter comme simple lieutenant ; puis il fut
devenu capitaine de 50 hommes d'armes ; ~~ensuite~~
il s'était fait pourvoir assez promptement de
l'office de bailli d'Alençon pour la reine-mère
et décorer du ordres du roi. Par aventure, son
peu de fermeté dans la querelle de Louis XIII
avec Marie de Médicis lui eut échappé la bâtonnière
grâce de la Cour ; il dut se retirer dans ses terres.

La disgrâce du bailli d'Alençon n'avait

au vicomte " , était encore entouré de hautes
murs et tours, mais il avait perdu ses tours,
tourelles, pont-levis, fossés et terrasses
recouvertes de pierre de taille, à boutillant sur
la Marne, un chemin entre deux. "

entamé en rien sa situation considérable dans le Maine et le Perche. Il entreprit alors la construction à Avranches d'un château neuf, superbe édifice dont les travaux se prolongèrent longtemps et qu'il ne vit pas achever. Scuderi qui architecte, maçon, sculpteur, tout occupa là, le 1^{er} de l'atelier vint habiter un hôtel au Mans; lié avec la grande famille du Gay, bel esprit, aimant la littérature et le théâtre, il ouvre sa demeure à une société choisie, donne des fêtes et marie son fils aîné, Emmanuel (27 juillet 1633) à Louise-Henriette Potier, fille du gouverneur de la province René Potier, M^r de Lessire, plus tard due de Tressmes.

L'eff dans cette période de son existence que M. de Belin, suivant à distance l'exemple de Richelieu, attire autour de lui Scuderi, alors officier et qui retourna promptement à son régiment, — le Hugenot Perron, originaire d'Alençon, — Rotrou, Jean de Maistre, dont il se fit le Médecin, comme il protégeait à Paris Mondory et

le théâtre du Mansais. Sarron l'a dépeint
sous les traits du M^r d'Orsay dans son
Roman comique. Le Hayec du Perron a
dédié en 1633 au C^{te} de Bellin, "Baron de
Milly et vicaire de Meaux", sa tragi-
comédie des Heureuses advenues; aussi
fit Jean Rotrou pour sa Doristée en
1634, pour ses Ménechmes en 1636; de
même, Mairet lui dédia Céleste et
plusieurs autres tragédies.

Le dernier, dans sa Epître préliminaire,
se trouve reconnaissant de bieufait de son
protecteur; à la vérité, Mairet était tout-
à-fait le commensal de cet hôtel du Mans,
après avoir eu pour généreux patrons le
jeune duc de Chouymoreney, le L^e de
Soissons, le C^{te} de La Valette et Richelieu.
Tallardant rapporte que M^r de Bellin lui
faisait composer des pièces de théâtre à
condition que le principal rôle fut pour
l'actrice Lenoir, "aussi jolie personne
qu'on peut trouver" et dont il était épris;
~~et cependant~~; cependant, nous devons faire

remarques qu'après le départ de cette actrice en 1634, le Seigneur d'Arvertou ne continua plus moins de protéger les autres comédiens du Marais. Mais on sait combien Tallemant est méchante langue et des dites sujettes à caution.

En 1636, lorsque Corneille obtint avec le Cid un succès qui éclipsa celui de la Sophonie de Mallet, celui-ci se prit ombrage ; le chef-d'œuvre qui devait soulever une tempête littéraire à laquelle se mêlerent les habitués de l'hôtel Maubeciller, Richelieu et l'Académie française, excellèrent foudre, fut dès le débat, entre le deux poètes rivaux, l'occasion d'une dispute assez aigre que M. de Belin s'efforçait de faire cesser quand il vint à mourir, — le 29 juillet 1637.

Le clerc Jean Manseau s'éteignit au Mans à 93 ans, demandant par testament d'être inhumé près de sa femme, dans l'église

de Milly ; ⁽⁴⁾ le poète Mairé se chargea d'exécuter le dernier vœu de son protecteur,

Ajoutons à la litanie des l'antécédent de Sophoniste que sa reconnaissance persista, si l'on en juge par l'épitre placée en tête de sa trag-comédie de Roland furieux, dédiée en 1640 à M. de Belin fils, — René de Faudouas d'Averton. Dans cette dédicace, le poète nôtre s'exprime : « Je regrette le souvenir du jour qu'il a passé au château de Milly, encadré d'eau et de rochers, et où il avait composé en 1627 sa pièce comédie de Galantevie du duc d'Ostounne. »

René d'Averton, fils unique, marié à la sœur de l'abbé de Raercé, était devenu l'héritier non seulement de cette baronnie de Milly, mais aussi de toutes les terres de Maine, par suite du décès de son amie, — Lemire,

⁽⁴⁾) Le tombeau de Mme de Belin dans l'église ND. de Milly, où elle avait fondé un service à perpétuité, est mentionné dans l'Histoire de Gâtinais, par dom Morin, qui confond ensuite Françoise d'Averton, le fils, avec son père la lignée ralliée à Henri IV.

arrivé le 1^{er} août 1637,⁽¹⁾ deux mois avant la mort de leur père.

René périt lui-même quelques années après et de façon tragique, - tôt le 7 décembre 1642, à Paris, par son frère François de Rochechouart, Marquis de Bonniert en soiour.

C'est la marquise de Bonniert, née Eleonore d'Arerton, qui avait eu en dot la baronnie de Trilbardon⁽²⁾. Ce domaine briard resta jusqu'en 1784 aux mains de ses descendantes, les Mesgrigny-Bonniert⁽³⁾.

(1) Emmanuel d'Arerton avait eu en mariage la baronnie de Milly ; celle-ci, appelé à servir à l'arrière-ban du bailliage de Melun, il répond qu'il est capitaine de cent chevaux-légers et proteste que Milly ne relève pas de Melun ; cette contestation fut portée au parlement. Après sa mort, sa veuve née Potier de Geyrouz épouse Jacques de Sauly, Cte de Buzençois et de Lavaurac.

(2) Dès le 13 juillet 1636 la Mme de Bonniert, séparée de biens de son mari, obtint des lettres royales pour la réfection du territoire de Trilbardon, Charentevray et Boisgarnier. Sa fille Eleonore porta ces terres et le marquisat de Bonniert en dot, le 30 août 1644, à Jacques de Mesgrigny.

(3) A la date du 21 mars 1712 figure sur la

les Frérotte de la Costa-Messelière, tandis
que Chilly vendu dès le milieu du XVII^e
siècle à Jean Bérault, président à la
chambre des comptes, passait par alliance
en 1681 à la famille de Bedoupol de St-
Aulaire-Sanmary.

Notre tâche s'arrête ici. Souhaitons
qu'elle ait été remplie de façon à offrir
quelque intérêt, malgré le profondoubt dans
lequel tout tombera le vieux titre de vidame
et le grand seigneur bel esprit dont nous
avons essayé de faire revivre un instant
la mémoire.

Cette frimelle

registres paroissiaux de St Germain en Poitiers
(Vienne), ~~l'administration de l'église de cette~~
~~localité~~ de haut et prompt seigneur Messire
François-Romain, ~~de~~ ^{l'an} de Mesgriguy, chev.
comte de Belin et de Viroflay, vicomte de
Bonnevet, vicomte de Charny et de Vilberton,
qui a été intérieur d'au moins 100 francs
l'an au moins.

À ajouter à ma notice
sur le *Médaum de Trithéodore*.

Le 10 mai 1684 M. de Belin vient
à faire et est parrain à l'egl. d'Avon
~~d'un~~ fils d'Emmanuel de Gillet ; le
marr. est le curé de la Chapelle, venu de
Reffuge. Il signe :

Belery

C'est le petit-fils ?